



Rendre un logement avant la date prévu fait-il baisser le loyer

Par **le quéré**, le **13/07/2009** à **19:35**

Bonjour, mon locataire veut me rendre les clés du logement avant la date prévu (15 jours à l'avance), suis-je dans l'obligation de faire un prorata pour le loyer? ou même si je reprends le logement avant la date prévu, je peux demander le loyer entier? MERCI

Par **Solaris**, le **13/07/2009** à **20:16**

Bonjour, Si vous reprenez les clés avant, vous ne pourrez pas demander le loyer jusqu'à la fin du préavis. Il faudra faire un prorata jusqu'au jour de la remise des clés.